

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Portail des médiathèques : adaptations logicielles et souscription de ressources numériques - Financement - Subvention

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015, s'est engagée sur la base de la délibération du Conseil communautaire N° 2009/0701 du 6 novembre 2009, dans un projet de portail numérique des bibliothèques municipales et universitaires de l'agglomération bordelaise.

La première étape a consisté à réaliser un portail d'information sur les bibliothèques, qui donne depuis mars 2013 un accès commun aux informations pratiques de l'ensemble des bibliothèques, à leur agenda culturel et à l'offre de formations multimédia.

La seconde étape vise à mettre à disposition de l'ensemble des usagers inscrits dans les bibliothèques municipales, à l'automne 2015, un accès distant à des ressources numériques : presse, vidéos et autoformation (cours pour adultes et scolaires en langues, informatique etc.). La mise en place de ce service, nouveau à l'échelle métropolitaine, comporte un volet technique et un volet de souscription d'abonnements annuels aux ressources numériques. Le comité de pilotage du projet de portail a validé, lors de ses réunions du 27 mars et du 3 juin 2015, le scénario suivant :

Solution et calendrier de mise en œuvre :

- Pour le développement de la plateforme d'accès aux ressources, utiliser les marchés en cours relatifs au portail
- Lancer une procédure de marché passé selon une procédure adaptée (MAPA) sur un an pour les abonnements aux trois ressources numériques
- Mettre en œuvre avec les prestataires la plateforme d'accès aux ressources numériques
- Le temps du marché, évaluer l'intérêt des usagers, établir un bilan et préciser les besoins pour un futur appel d'offres global pour les abonnements annuels aux ressources et pour éventuellement une solution technique mieux dimensionnée.

Les étapes suivantes du projet du portail consistent :

* à mettre en ligne le catalogue mutualisé de l'ensemble des documents disponibles dans les bibliothèques (municipales ou universitaires) de la Métropole, ce qui donnera à l'usager un accès unique pour rechercher, localiser et aller éventuellement consulter sur place un document (livre, revue, CD, DVD, ressource numérique).

* à créer les conditions de la circulation des usagers et des documents sur le territoire métropolitain et à la mettre en œuvre : le lecteur pourra emprunter et restituer les documents dans n'importe laquelle des bibliothèques de Bordeaux Métropole.

Elles se concrétisent en 2016 par :

- L'enrichissement des notices du catalogue agrégé : couvertures de livres, de DVD, de CD, tables des matières, critiques, résumés, bibliographies ...
- L'expérimentation de la circulation des documents sur plusieurs communes à déterminer, au moyen d'un logiciel à intégrer au portail et de la formation correspondante.

Le coût global prévisionnel de cette étape du projet se monte à 123 399,44 € HT (23 325 € HT d'investissement + 100 074,44 € HT de fonctionnement), soit 145 011,25 € TTC (27 990 € TTC d'investissement + 117 021,25 TTC de fonctionnement).

Le projet est susceptible d'être cofinancé en 2015 au titre du concours particulier créé au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales. Cette participation pourrait s'élever à hauteur de 50% du budget total.

L'opération comprend deux volets : la création de services utilisant l'informatique et l'acquisition de collections numériques.

Pour chacun des deux volets les dépenses et leur financement se répartissent comme suit :

1- Création de services utilisant l'informatique

Dépense	Coût HT	Coût TTC
Développement et mise en œuvre de la plateforme d'accès aux ressources	1 3475 €	16 170 €
Enrichissement du catalogue agrégé	7 500 €	9 000 €
Expérimentation de la circulation des documents (volet informatique)	9 850 €	11 820 €
TOTAL	30 825 €	36 990 €
Financement Métropole		21577,5 € (15 412,5 € HT + 6165 € TVA)
Financement Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) 50 % sur le montant HT	15 412,5 €	

2 - Acquisition de collections numériques

Dépense	Coût HT	Coût TTC
Abonnements aux trois ressources numériques (du 01/10/2015 au 31/12/2016)	92 574,44 €	108 021,25 €*
TOTAL	92 574,44 €	108 021, 25€
Financement Métropole		61 734, 03 € (46 287,22 €HT + 15 446,81 € TVA)
Financement Drac 50 % sur le montant HT	46 287,22 €	

* TVA à 2,1% sur une des ressources

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du Conseil communautaire N° 2009/0701 du 6 novembre 2009,

VU la délibération du Conseil communautaire N° 2011/0779 du 25 novembre 2011,

VU la délibération du Conseil communautaire N° 2013/0018 du 18 janvier 2013,

VU la délibération du Conseil communautaire N° 2013/0792 du 25 octobre 2013,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la volonté de Bordeaux Métropole de soutenir la mise en place d'un projet de portail numérique visant à mettre en commun et à développer des services spécifiques entre les partenaires du projet et à renforcer la visibilité de l'offre actuelle, par l'instauration de nouveaux services proposés aux citoyens de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1: la solution et son calendrier de mise en œuvre ainsi que le plan prévisionnel de financement sont validés.

Article 2: les dépenses d'investissement seront imputées au budget principal de l'exercice 2015 chapitre 20, fonction 0200, article 2051, et au budget prévisionnel pour l'exercice 2016. Les dépenses de fonctionnement seront imputées au budget supplémentaire de la DSF pour l'exercice 2015 chapitre 65, fonction 020, article 651.

Article 3: une subvention sera sollicitée pour une année auprès de la DRAC Aquitaine, d'un montant minimum de 50% des dépenses engagées (investissement et fonctionnement).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Conseiller délégué,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 7 OCTOBRE 2015

M. MICHEL HERITIE